



Bruges

Rapport d'orientations budgétaires 2021



En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est fait obligation au Conseil Municipal de procéder à un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget de l'exercice selon les modalités suivantes.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport accompagnant le débat d'orientations budgétaires contient :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Ce rapport d'orientations budgétaires permet ainsi, et malgré de nombreuses incertitudes liées à la crise sanitaire :

- D'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte principalement de la loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, de la Loi de Finances n°2020-1721 du 29 Décembre 2020 pour 2021, de la Loi de Finances Rectificative n°2020-1473 du 30 Novembre 2020.
- De donner les grandes esquisses concernant l'évolution des principaux postes budgétaires,
- De présenter les grandes orientations stratégiques de la Ville.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

> Le contexte macroéconomique et financier

Le contexte financier pour 2021 reste encore très incertain du fait de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie.

L'année 2020 a été bouleversée par l'épidémie de la Covid 19 qui s'est propagée sur l'ensemble de la planète.

Les mesures prises pour endiguer cette crise sanitaire ont eu des conséquences lourdes sur le fonctionnement des différentes économies. Les annonces en la matière se sont succédées à un rythme rapide dans les différents pays concernés.

1/ Une croissance mondiale fortement impactée par la propagation globale de l'épidémie de la COVID 19

Les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu recours à des mesures de confinement qui se sont traduites au printemps 2020 par un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Les déconfinements progressifs durant l'été 2020 se sont permis mécaniquement des rebonds relatifs.

A partir de septembre 2020, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une deuxième vague de contaminations avec une réintroduction progressive des mesures restrictives puis le recours à de nouveaux confinements pesant ainsi sur l'activité économique.

Depuis fin décembre 2020, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements qui compliquent les échanges économiques au premier semestre 2021.

Ainsi, la pandémie de COVID-19 a pesé lourdement sur les économies et les sociétés avec un PIB mondial en recul de -4,2% en 2020 (contre une croissance de +2,7% en 2019)¹.

En supposant que les nouveaux foyers épidémiques puissent être maîtrisés et que la perspective d'un vaccin largement disponible vers la fin de 2021 contribue à soutenir la confiance, l'économie mondiale devrait enregistrer une reprise progressive mais inégale au cours des deux prochaines années.

Selon l'analyse de l'OCDE, le PIB mondial devrait augmenter d'un peu plus de 4,25% en 2021, puis de 3,75% en 2022. Globalement, d'ici la fin de 2021, le PIB mondial devrait retrouver ses niveaux d'avant la crise, aidé par la reprise enregistrée en Chine, mais les performances vont sans doute différer sensiblement entre les grandes économies.

Les banques centrales devraient aussi continuer de fournir un filet de sécurité aux marchés du crédit et veiller au maintien de taux d'intérêt faibles et stables.

2/ Zone Euro : une crise sanitaire inédite et compliquée qui va retarder la reprise

Selon la Banque Centrale Européenne (BCE), le repli de la croissance en zone Euro devrait se situer autour de 2,8% fin 2020 et de 7,3% en moyenne en 2020. En ce début d'année 2021, l'Europe est marquée par de nouveaux confinements qui pourraient se poursuivre jusqu'en avril 2021, néanmoins la BCE prévoit un rebond du PIB de la zone euro de 3,9% en 2021 (+3,6% selon l'OCDE).

¹ Source OCDE – perspectives économiques de l'OCDE volume 2020

Un soutien persistant de la politique économique

Ce rebond du PIB repose sur le soutien massif des institutions supranationales qui vise à atténuer les effets de la pandémie en zone Euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

En juillet 2020, les Etats membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un effort de relance de 750 milliards d'euros destiné à aider l'UE à faire face à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.

En novembre 2020, le parlement européen a validé une initiative législative d'urgence visant à libérer 47,5 milliards d'euros par le biais des fonds structurels aux États membres et aux régions les plus durement touchés par la pandémie COVID-19. Ce financement supplémentaire, qui s'inscrit dans le cadre de l'effort de relance de l'UE, Next Generation EU (NGEU), sera disponible sur deux ans.

Le 11 février 2021, le Conseil a adopté le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Cette facilité dotée de 672,5 milliards d'euros, qui est au cœur de l'instrument de relance Next Generation EU, le plan de 750 milliards d'euros sur lequel les dirigeants de l'UE se sont mis d'accord en juillet 2020, aidera les États membres à faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19.

La facilité pour la reprise et la résilience vise également à soutenir les transitions écologique et numérique, afin de permettre aux économies des pays de l'UE de devenir plus durables et résilientes.

En parallèle, la BCE, après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards d'euros, a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards d'euros porté progressivement à 1 850 milliards d'euros en décembre 2020.

La BCE a également maintenu sa politique monétaire avec des taux d'intérêt très bas, permettant ainsi aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

3/ En France : un fort ralentissement de la croissance économique et un avenir immédiat très incertain

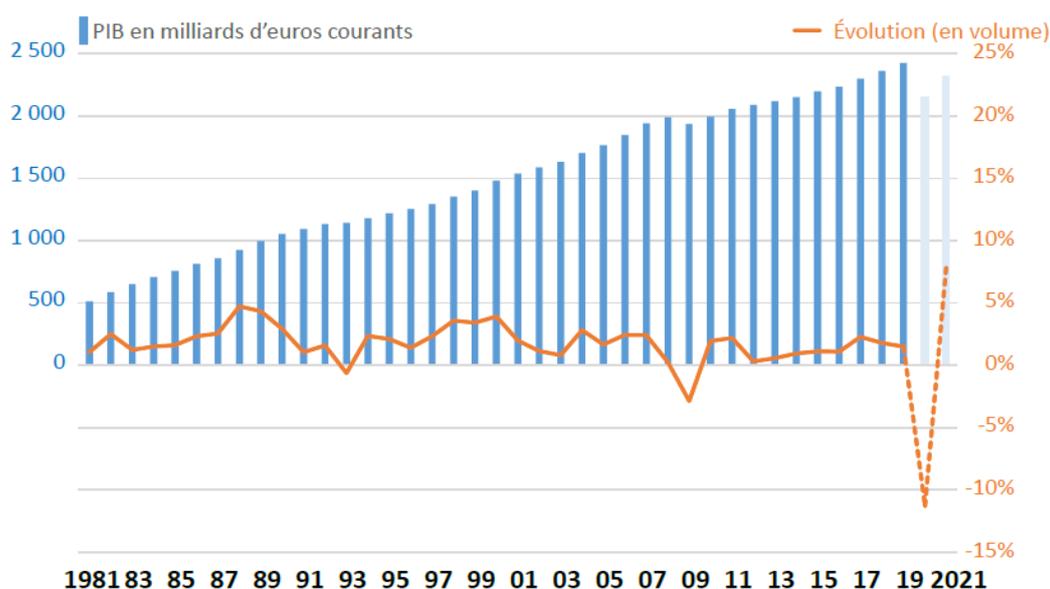
L'économie française à l'épreuve de l'épidémie de la Covid-19

En 2020, l'économie française a été durement impactée par la pandémie de la Covid-19.

	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance PIB zone Euro	1,9 %	1,3 %	-7,3 %	3,9%
Indice des prix à la consommation zone Euro	1,8 %	1,2 %	0,2 %	1 %
Inflation Indice prix à la consommation France hors tabac	1,6 %	0,9 %	0,5 %	0,7 %

Source : LFI 2021 – 29 décembre 2020

Évolution de la croissance française



Source : INSEE et prévisions du rapport n°3531 de l'Assemblée Nationale associé au PLFR 4 2020

Pour bâtir le projet de loi pour 2021, le gouvernement s'est basé sur une hypothèse de croissance du PIB en volume de +8%.

Le haut conseil des finances publiques, chargé de porter un avis sur la sincérité des projets de budgets de l'Etat, n'a pas remis en cause cette projection de croissance en jugeant plausible l'anticipation volontariste de rebond en 2021.

Une inflation faible

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020.

Cette baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services.

Ainsi, la chute du prix du pétrole contribue largement à la diminution de l'inflation française.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.

Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

En 2020, le solde budgétaire est attendu à -195,2 Mds d'euros contre -93,1 Mds d'euros inscrits en loi de finances initiale. La dégradation de 102 Mds d'euros s'explique :

- Pour moitié par la fonte des recettes de fiscalité au premier rang desquelles l'impôt sur les sociétés et la TVA
- Pour moitié par les dépenses lancées en réaction à la crise (aides économiques, protection sanitaire, aides aux collectivités).

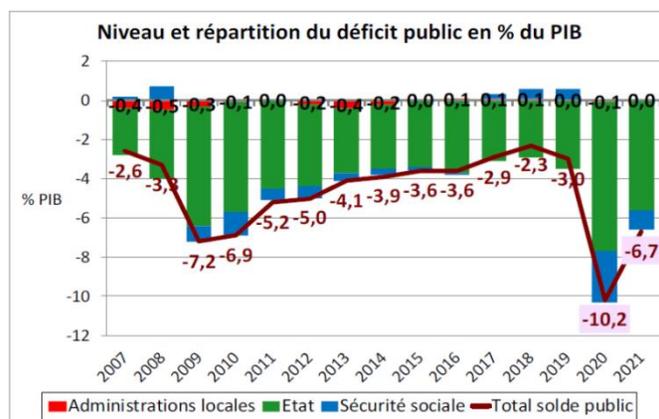
Le solde budgétaire de 2021 est évalué à -152,8 Mds d'euros avec la reprise des recettes fiscales et l'extinction de divers dispositifs d'urgence.

Pour autant il inclut la première tranche du Plan de relance pour 37,7 Mds d'euros (cf. point suivant).

Au regard de la trajectoire des finances publiques et des ratios de Maastricht, le solde public français initialement prévu à -2,1% du PIB en 2020 s'est considérablement creusé.

Il devrait se situer entre -10,2% et -11,3% avant un retour qui devrait être entre -6,7% et 8,6% selon les prévisions.

Il faut noter que les collectivités ne contribuent quasiment pas à l'essor du déficit public.

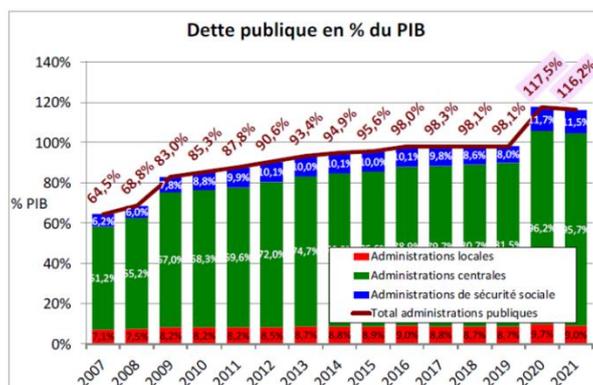


Solde public français 2019-2021 par sous-secteur

En % du PIB	2019	2020 (pr)	2021 (pr)
Administrations publiques centrales	-3,6	-7,6	-5,6
Administrations publiques locales	0,0	-0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale	0,6	-2,6	-1,0
Solde public au sens de Maastricht	-3,0	-10,2	-6,7

La dette publique s'élèverait à 117,5 % du PIB en 2020.

Pour rappel, hors circonstances exceptionnelles, les pays de la zone euro sont tenus d'afficher un ratio Dette/PIB plafond de 60%.



Endettement public français 2019-2021 par sous-secteur

Montants en M€	2019	2020 (pr)	2021 (pr)
Administrations publiques centrales	81,5	96,2	95,7
Administrations publiques locales	8,7	9,7	9,0
Administrations de sécurité sociale	8,0	11,7	11,5
Solde public au sens de Maastricht	98,1	117,5	116,2

Compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas encore un certain temps.

[Le plan « France Relance » 2021 – 2022 de 100 milliards d'euros](#)

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place un plan de relance autour de différentes mesures d'urgence :

- Pour soutenir les ménages avec les mesures de chômage partiel
- Pour soutenir les entreprises : en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédits

- Pour soutenir certains secteurs d'activités les plus durement touchés par l'épidémie tels que le tourisme, l'hôtellerie-restauration, l'aéronautique, l'automobile...

Le coût total de ces mesures est estimé à 470 milliards d'euros (environ 20% du PIB).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un **plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros** financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Union Européenne. Ce plan s'articule autour de trois axes et vise via des programmes d'investissement, à soutenir l'activité et à minimiser les effets de la crise sanitaire.

- **Axe « écologie » : Choisir une croissance verte :**
 - o L'objectif est d'accélérer la transition écologique de l'économie française.
 - o La rénovation énergétique des bâtiments publics et privés constitue un des axes majeurs de la Loi de Finances 2021.
 - o La décarbonation de l'industrie, l'agriculture responsable et les mobilités vertes font également partie des priorités fixées par le Gouvernement.
- **Axe « compétitivité » : Renforcer la compétitivité des entreprises**
 - o Le Gouvernement propose de baisser de 10 milliards d'euros la fiscalité des entreprises pesant sur les facteurs de production (masse salariale, investissement, capital productif).
- **Axe « cohésion » : Soutenir l'emploi et garantir la cohésion sociale et territoriale**
 - o L'activité partielle sera adaptée au redémarrage progressif de l'économie
 - o Mesures dédiées pour les jeunes : parcours d'insertion vers l'emploi, soutien des contrats d'apprentissage, aides à l'embauche des moins de 26 ans

Ces mesures ont été complétées lors du 2^{ème} confinement, d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros.

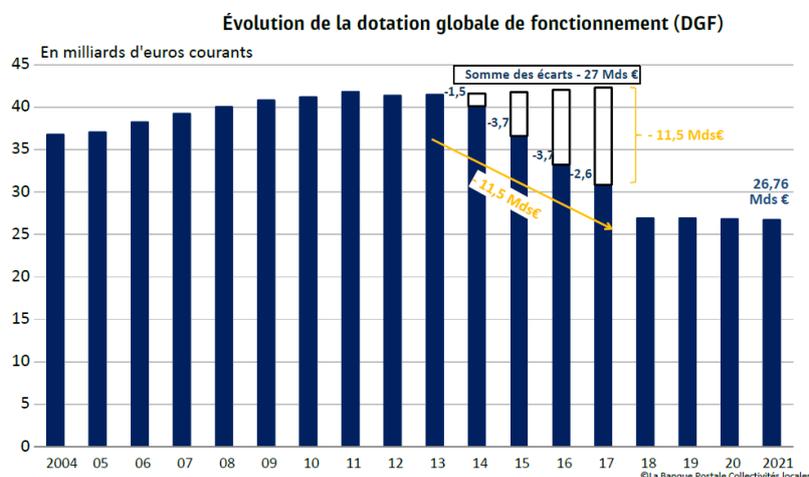
Les principales mesures de la loi de finances en direction des collectivités locales

La Loi de Finances 2021 prévoit de limiter l'impact financier de la crise sur les collectivités mais elle met aussi en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui contribue à hauteur de 60 % de l'investissement public. L'enjeu est donc de favoriser la reprise économique par l'investissement.

La Dotation Globale de Fonctionnement sera stable en 2021. Le montant national de la DGF est de 26,758 milliards d'euros en 2021 contre 26,846 milliards d'euros en 2020.

La DGF est composée d'une enveloppe forfaitaire et de deux enveloppes de péréquation : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Bien que la DGF reste stable dans son ensemble, la part forfaitaire continue à diminuer et l'enveloppe « péréquation » (DSU et DSR) progresse comme les années précédentes. Ainsi, la Loi de Finances prévoit une hausse de la péréquation verticale de 220 millions d'euros.



La ville de Bruges n'étant pas éligible à la DSU et à la DSR, la DGF attribuée à notre commune va connaître une **nouvelle diminution de l'ordre de 54 000 €**.

Le Fonds de Compensation de la TVA poursuit sa croissance avec +9,1% grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) allouée aux communes est abondée en 2021 à hauteur de 570 millions d'euros.

Cette dotation est destinée notamment au soutien des projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La ville entend déposer des dossiers de demande de soutien financier au titre de la DSIL dans le cadre de la création d'équipement scolaire et développement des énergies renouvelables pour la réalisation du 5^e groupe scolaire, mais aussi dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, et notamment, la réhabilitation de de Marie Laurencin et de l'ALSH Ile aux enfants (dans le cadre de la phase 2 de requalification du centre-ville) ou encore dans la réalisation de travaux énergétiques notamment dans les écoles (amélioration du confort thermique) et dans les bâtiments dédiés aux associations (Salle du Tasta notamment).

Les compensations liées à la COVID-19 : reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes

En raison de la crise sanitaire, la 3^{ème} loi de finances rectificative du 30 juillet dernier a instauré une série de mesures de soutien aux collectivités. L'une d'entre elles est la compensation des pertes subies, en 2020, de recettes fiscales et domaniales liées directement à l'épidémie de la COVID-19. La crise sanitaire se prolongeant, la Loi de Finances Initiale 2021 reconduit la compensation à destination du bloc communal pour 2021 à hauteur de 200 millions d'euros mais uniquement sur les pertes de recettes fiscales.

La ville de Bruges ne devrait pas bénéficier de cette compensation.

La baisse des impôts de production de 10 milliards €

La Loi de Finances Initiale 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards d'euros du Gouvernement qui vise à soutenir l'économie française avec comme objectifs de redresser la compétitivité et de favoriser la relocalisation.

L'une des mesures détaillées dans les articles 8 et 29 de la Loi de Finances Initiale, consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards d'euros dès 2021 grâce à 3 leviers :

- **La baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : suppression de la part de CVAE des régions (7,25 Mds).
- **La baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)** qui va contribuer à réduire notamment la CFE, cotisation perçue par Bordeaux Métropole.
- **La révision des valeurs locatives des établissements industriels** va entraîner la réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les entreprises. L'Etat, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes de 3,29 milliards d'euros en 2021, s'engage à compenser intégralement les communes et EPCI de cette perte de recettes fiscales via une dotation calculée de manière à maintenir la dynamique physique des bases.

La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation

Pour rappel, la loi de finances 2018 avait mis en place un dégrèvement de taxe d'habitation acquittée sur leur résidence principale par les ménages dont le revenu fiscal était inférieur à un certain seuil.

La mesure était destinée à entrer en vigueur progressivement.

La loi de finances pour 2020 a pérennisé et systématisé le dispositif avec pour perspective la suppression à terme (2023) de la taxe d'habitation frappant les résidences principales :

- En substituant au dégrèvement initial – qui concerne actuellement 80% des redevables de l'impôt – une exonération totale de la TH à compter de 2021
- En instituant au profit des 20% des contribuables qui demeurent assujettis un nouveau dégrèvement destiné à monter en régime de façon progressive : 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023 (date de disparition de la TH)

Les pertes induites seront donc compensées aux collectivités dès 2021 dans le cadre d'une nouvelle réforme de la fiscalité locale reposant sur d'importants transferts de ressources. Les collectivités seront compensées à l'euro près.

Le nouveau schéma de financement des collectivités locales entre donc en vigueur en 2021.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. L'Etat compensera aux communes la différence entre le produit de TH supprimé et le produit de TFPB départemental transféré.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre bénéficieront d'une quote-part de TVA Nationale en remplacement de leurs anciens produits TH. Cette fraction est de 0,075% pour Bordeaux Métropole.

Les départements vont récupérer, à la place de la taxe foncière, une fraction de la TVA.

En 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaît donc du budget de la Ville. La fraction qui restera transitoirement payée en 2021 et 2022 par les foyers les plus aisés reviendra à l'Etat.

La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

La simplification de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

L'article 54 de la LFI 2021 prévoit une simplification de la gestion de la TCCFE et l'harmonisation des tarifs de la TCCFE au niveau national.

La gestion de cette taxe serait centralisée dans un guichet unique à la Direction Générale des Finances Publiques dans le but de simplifier les factures d'électricité, les déclarations des fournisseurs d'électricité et de mettre fin aux services locaux de gestion et de contrôle.

Le produit perçu par l'Etat sera reversé par quote-part aux collectivités bénéficiaires.

> La situation et les orientations budgétaires de Bruges

1/ Analyse financière rétrospective

La stratégie financière adoptée par la Ville de Bruges vise à maintenir voire développer le niveau de services aux usagers et de permettre le financement des investissements nécessaires à la satisfaction des besoins des Brugeais et du territoire.

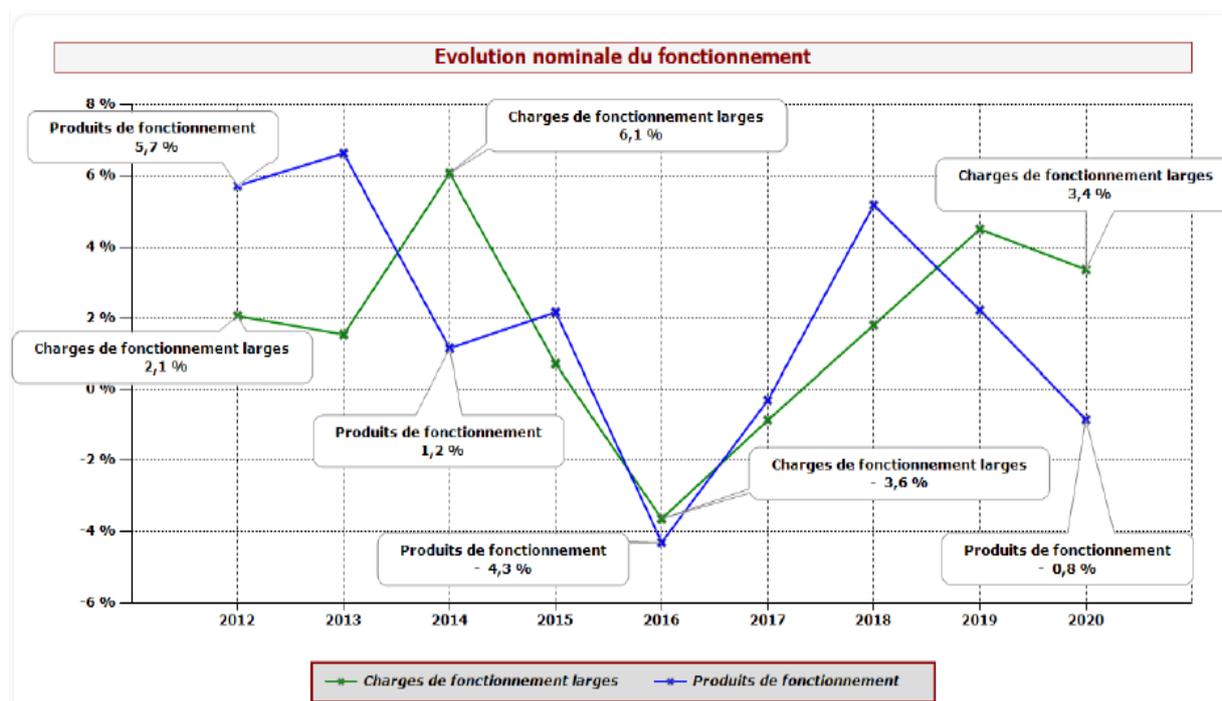
Les principes autour desquels s'articule cette stratégie sont les suivants :

- Fixation d'un seuil d'évolution des charges de fonctionnement inférieur à 3% (hors ouverture de service public)
- Fixation d'un plancher d'épargne nette à 150 K€
- Limitation de l'effet ciseaux
- Limitation du recours à l'emprunt
- Fixation d'un plafond du ratio encours de dette / épargne brute à 10 années
- Non-augmentation des taux de fiscalité

De 2011 à 2019, la dynamique moyenne annuelle des recettes de fonctionnement a été de +2,3%/an, celle des charges de fonctionnement (y compris annuité de la dette) a été de 1,5%/an.

En 2020, les recettes de fonctionnement diminueraient de 0,8% et les charges de fonctionnement progresseraient de 3,4%.

Ainsi, de manière générale entre 2011 et 2020, les recettes de fonctionnement ont progressé plus rapidement que les charges de fonctionnement.



Les recettes sont principalement composées des contributions directes (76,8% des recettes de fonctionnement), de la dotation de solidarité communautaire (DSC), des compensations fiscales et de la DGF.

Les contributions directes ont progressé de +3,3% en moyenne annuelle. La DSC a été stable (+0,6%/an). La DGF a reculé de près de 1,4 M€ en raison de la contribution aux redressements des finances publiques et de l'écrêtement de péréquation.

En 2019, Bruges se situe en dessous de la moyenne pondérée des communes de Bordeaux métropole (1348€/habitant), avec des produits de fonctionnement représentant 1237€/habitant, là où la ville de Bordeaux se situe à 1580€/habitant, la ville de Blanquefort à 1368€/habitant et la ville du Bouscat à 1213€/habitant.

Hors attribution de compensation (versée à Bordeaux Métropole), contribution SRU, et contribution FPIC, les charges de fonctionnement ont progressé de +0,6%/an.

Des postes de dépenses ont diminué principalement en raison des transferts de compétences et de la mutualisation avec Bordeaux Métropole. D'autres postes ont fortement augmenté comme le social/CCAS (+489 K€), la restauration scolaire (+323K€) et le loyer du BEA (+305K€).

Les dépenses de personnel ont progressé de 8,5M€ en 2011 à 10M€ en 2015. Les transferts à la Métropole ont notamment fait diminuer ce poste de dépense, il était de 8 M€ en 2016. Depuis 2016, les dépenses de personnel étaient en hausse de 1,4 M€, soit +4,25%.

L'évolution des charges de fonctionnement hors intérêt de la dette permet de conserver le panier de poste de charges 2011. Là encore, les charges de fonctionnement hors intérêts en 2019 pour la ville se situent à 1051€/habitant, en dessous de la moyenne pondérée de 1166€/habitant, et en dessous de la ville de Bordeaux (1336€/habitant), de la ville de Blanquefort (1208€/habitant) et du Bouscat (1117€/habitant).

De 2011 à 2020, l'épargne nette a été volatile mais relativement élevée : supérieure à 1,5 millions d'euros et jusqu'à 2,5 millions d'euros (en 2013). L'annuité de la dette a été en constante diminution. La Ville n'a eu aucun recours à l'emprunt depuis 2013 (0,7 M€) tout en assurant un programme d'investissement important sur la période, soit 50 172 000 € sur la période de dépenses d'investissement.

Ces dépenses ont été financées à hauteur de 38% par l'épargne nette, de 10% par le FCTVA, de 17% par les subventions. Ceci a permis de réduire le poids de l'annuité de la dette sur les produits de fonctionnement passant de 8,5% en 2011 à 5,2% en 2020.

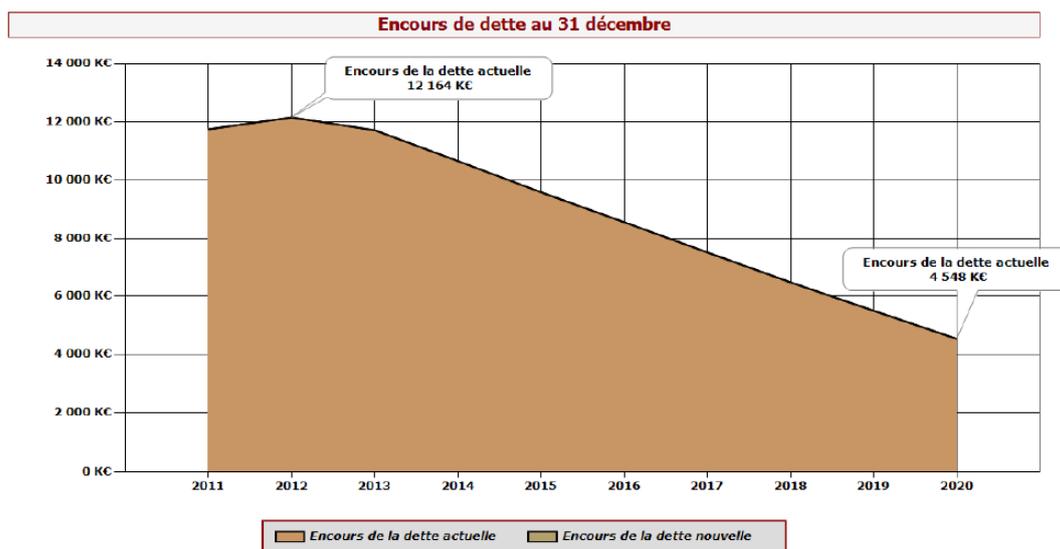
L'excédent brut courant était systématiquement supérieur à 3 millions d'euros sauf en 2011.

En 2020, cet excédent brut courant est estimé à 3,8 millions d'euros.

Ratio d'analyse	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 <i>estimation</i>
Annuité / produits fonctionnement	8.5%	8.0%	7.3%	6.9%	6.5%	6.4%	6.5%	6.0%	5.2%	5 %
Excédent brut courant / produits fonctionnement	12.6%	15.1%	18.9%	14.5%	15.0%	14.6%	15.1%	17.7%	15.0%	15 %

Le taux d'excédent brut sur les produits de fonctionnement montre la consommation des recettes de fonctionnement par les dépenses courantes de service public. Lorsqu'il est égal ou supérieur à 15%, l'épargne nette ne diminue pas. Ainsi, les recettes de fonctionnement de la ville de Bruges sont affectées tant aux dépenses de fonctionnement courant qu'à l'autofinancement.

L'encours de dette de Bruges est de 4,5 M€ au 31 décembre 2020. Il est en diminution de 8,3 M€ depuis 2011. Le délai de désendettement est très faible, 1,5 an en 2020, principalement en raison d'un niveau d'encours de dette très faible (251€/habitant).



Les règles de gestion appliquées par la ville de Bruges ont permis de préserver les marges de manœuvres nécessaires à la préservation de la qualité de service et au financement des investissements.

La situation financière de la ville à la fin de l'année 2020, est donc stable et vertueuse : la croissance des charges et des recettes de fonctionnement demeure raisonnable et maîtrisée, et les dépenses d'investissement sont réalistes et soutenables.

La très grande vigilance sur la maîtrise pluriannuelle des dépenses de fonctionnement doit irriguer les choix budgétaires à venir.

C'est sur la base de cette situation que se construisent les grandes orientations budgétaires du mandat 2020-2026.

2/ Présentation des grandes orientations budgétaires du mandat (2020-2026)

La municipalité souhaite développer un projet fort pour le territoire s'appuyant sur 3 piliers :



Une ville pionnière, résiliente et visant à préserver l'environnement de ses habitants



Une ville aux côtés de tous les Brugeais, solidaire, protectrice et épanouissante



Une ville citoyenne, qui fait vivre la démocratie

Ce programme et les orientations budgétaires qui l'accompagnent, s'articulent avec le mandat précédent et la bonne gestion des deniers publics qui le caractérise.

A ce titre, la ville s'appuie sur des perspectives prudentes et réalistes, avec pour ambition de doter la ville des équipements et services nécessaires au bien-être de sa population et de faire de Bruges une ville où la nature a toute sa place pour former un cadre de vie privilégié, une ville moderne, dynamique et attrayante, au sein de la métropole bordelaise. Il s'agira donc d'agir collectivement, en responsabilité avec sobriété et résilience.

Cette résilience s'applique aussi en matière financière avec une mutabilité permanente depuis des années, fruit des efforts de pilotage budgétaire : adaptation aux évolutions législatives, au désengagement de l'Etat auprès des collectivités locales (baisse des dotations), aux vagues de transferts de compétence, à la construction intercommunale, à la mutualisation, à la modification du panier fiscal du bloc communal et à l'ensemble des conséquences financières qui en découlent.

Les grandes orientations budgétaires du mandat constitueront un cadre global et dynamique pour les orientations budgétaires annuelles, elles servent de fil conducteur à l'ensemble des politiques publiques :

- Déployer des prospectives sincères et soutenables
- Mobiliser de manière agile la capacité d'investissement de la commune
- Poursuivre le gel des taux de fiscalité
- Border l'évolution des charges de fonctionnement annuelles à 3% (hors année d'ouverture de service public ou de livraison d'équipement)
- S'assurer du maintien d'une capacité d'autofinancement d'un minimum de 1,5 million d'euros
- Recourir à l'emprunt de manière mesurée et pertinente au regard du contexte économique national, et ce, en maintenant l'exigence d'un plafond de ratio d'encours de dette/épargne brute à 10 ans
- Se donner pour ambition de mobiliser des financements extérieurs à hauteur de 33% pour les projets d'investissement et de 15% pour les projets de fonctionnement

3/ Les orientations budgétaires pour 2021

Le budget 2021 marque le début du mandat 2020-2026.

Il s'inscrit dans la continuité de l'année 2020 à deux niveaux : tout d'abord, du fait de l'intégration des effets de la crise sanitaire et de la prise en compte des incertitudes qu'elle soulève et à ses conséquences sur l'économie nationale et locale, tout en anticipant les impacts financiers à venir, en s'appuyant sur des hypothèses prudentes.

En effet, en 2020, la Ville a engagé des dépenses permettant de soutenir le milieu associatif, le milieu culturel et les publics vulnérables. A cela ce sont ajoutées des dépenses RH (renforts et prime Covid, etc...) et des dépenses purement matérielles pour faire face à l'application des protocoles sanitaires : achat de masques, de gels hydroalcooliques, de produits d'entretien...

De plus, la Ville et le CCAS ont dû subir des baisses de recettes substantielles du fait de la fermeture ou de la réouverture partielle de certains services (ALSH, petite enfance).

Par ailleurs, il s'agit également d'un budget qui assurera la finalisation du projet de ludomédiathèque et l'ouverture de l'école élémentaire Olympe de Gouges et de son ALSH et la poursuite de la réalisation des projets de début de mandat, lancés en 2020, tels que la création d'un 5^e groupe scolaire et le lancement de la phase 2 du centre-ville, avec l'extension de l'école Pablo Picasso et la réhabilitation de l'ALSH Ile-aux-enfants visant à créer un ALSH spécifiquement dédié aux maternelles.

En effet, malgré les aléas extérieurs, l'évolution du territoire et des besoins des usagers rend nécessaire l'adaptation des services.

Ces mutations sont rendues possibles grâce à une gestion minutieuse des dépenses où chaque euro utilisé est un euro utile, et où chaque maintien de niveau de service offert aux usagers demande un contrôle rigoureux des dépenses réalisées.

Cette stratégie est complétée par une ambition forte sur les recettes mobilisables, à la fois en s'inscrivant pleinement dans le cadre du plan de relance national et au soutien aux collectivités dans le cadre de la DSIL, mais aussi en utilisant des leviers tels que l'application de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les opérateurs les plus importants, dans un souci de cohérence économique et écologique (90 000€ estimés pour 2021).

Ainsi, l'année 2021 va s'inscrire dans la prolongation des grandes orientations budgétaires et financières définies en début de mandat malgré les nombreuses incertitudes liées à la crise sanitaire.

Les recettes de fonctionnement

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement de la ville, hors produits exceptionnels, ont atteint 23,3 millions d'euros.

Pour l'exercice 2021, le budget sera bâti sur des estimations prudentes. Hors produits exceptionnels, les recettes de fonctionnement 2021 devraient être en baisse par rapport à 2020 (-2,17 %).

En €	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Prévisions 2021
Recettes réelles de fonctionnement	21 867 221	21 010 600	20 934 352	22 067 726	22 543 223	23 307 882	22 863 774

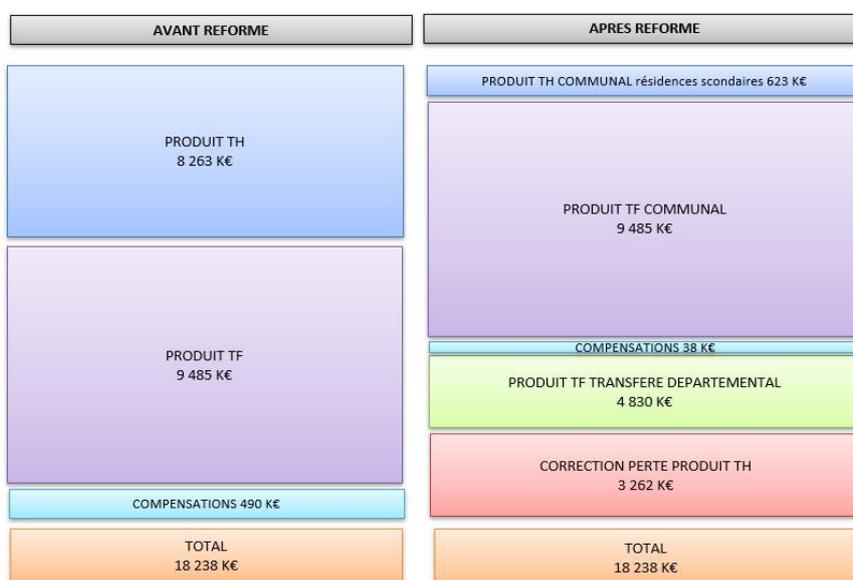


La fiscalité directe

L'ensemble des ressources fiscales de la ville représentent 88 % du total des recettes de la ville. Elles se composent pour l'essentiel de la fiscalité locale directe (la taxe foncière bâti et non bâti) et dans une moindre mesure de la fiscalité indirecte (taxe sur l'électricité, droits de mutations, ...).

Comme évoqué précédemment, en 2021, la suppression de la taxe d'habitation avec son remplacement par un transfert de la taxe foncière du département (le taux départemental s'ajoute au taux communal) aura des conséquences importantes sur le budget de la ville.

Impact de la suppression de la Taxe d'Habitation à périmètre constant



Le panier fiscal de la commune sera composé de :

- De la taxe foncière bâtie avec addition des taux de la commune et du département
- Du coefficient correcteur visant à compenser la différence entre le montant de TF reçu du département et le montant de la TH qui ne sera plus perçu
- De la taxe foncière non bâtie
- De la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Des compensations fiscales sur le foncier bâti et non bâti.

PANIER FISCAL EN €	2020	2021
produit TFB	9 485 475	9 329 475
produit TFNB	60 246	60 246
produit TH	7 639 913	4 830 072
produit TH résidences secondaires	622 989	622 989
coefficient correcteur lié au transfert de la TF du département	-	3 261 922
dotation compensatrice de TH	453 439	-
dotation compensatrice de TF	36 929	196 529
Total recettes du panier fiscal	18 298 991	18 301 233

La progression des recettes fiscales serait donc de l'ordre de 1,83 %.

Cette croissance modérée est notamment la conséquence de la réforme fiscale :

- Avec le transfert de la taxe foncière du département, les communes doivent appliquer en 2021, l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les logements neufs qui était en vigueur dans les conseils départementaux. De ce fait, les bases physiques de fiscalité progressent moins vite.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne bénéficie pas de revalorisation forfaitaire des bases en 2021 et 2022.

Par ailleurs la loi de finances prévoit la réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises industrielles. Cette réduction intégrée au plan de relance, sera intégralement financée par l'Etat. Pour Bruges, les bases industrielles représentent 2,3% des bases totales de foncier bâti. La compensation serait en 2021 de 166 000 €.

En €	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Prévisions 2021
Fiscalité directe	14 837 780 €	15 267 731 €	15 634 189 €	16 453 187 €	17 118 617 €	17 773 888 €	18 100 000 €
locale hors compensations	+4.68%	+2.90%	+2,40%	+5,24%	+4,04%	+3,82 %	+1,83 %



La fiscalité indirecte

La **taxe additionnelle aux droits de mutation** reste à un niveau élevé en 2020. Cette recette se situe depuis 2016 entre 1 million d'euro et 1,4 million d'euro. Bien que cet impôt ait pu être impacté par la crise et la période de confinement, celui-ci reste très élevé en 2020. Pour 2021, la ville prévoit une estimation prudente qui se situerait autour de 1 million d'euros. En effet, les études réalisées et le rapport Cazeneuve évoquent un potentiel fléchissement des mutations.

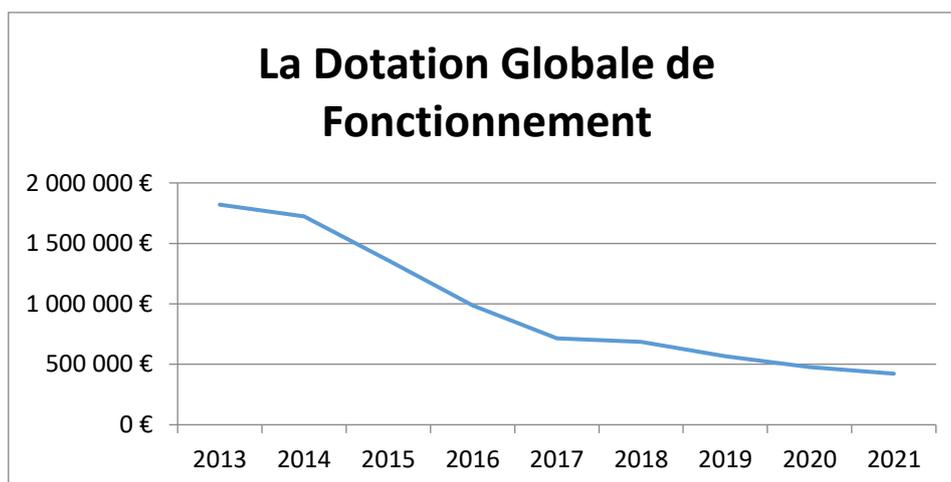
En revanche, **la taxe sur l'électricité** est une recette plus prévisible, son montant sera donc établi sur la base du montant perçu en 2020.

En €	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Prévisions 2021
Taxe additionnelle aux droits de mutation	737 530€	956 222€	1 093 347€	1 369 952€	1 382 238€	1 467 320€	1 000 000€
Taxe sur l'électricité	368 841€	370 041€	400 757€	377 838€	397 048€	388 734€	400 000€



La dotation globale de fonctionnement et la péréquation

Entre 2014 et 2017, la dotation globale de fonctionnement a fortement diminué en raison de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. Pour les communes ne bénéficiant pas des dotations de péréquation, la baisse se poursuit.



Sur la période, la perte cumulée pour la ville de Bruges s'élève à 1,4 millions d'euros. Pour 2021, la baisse de la DGF s'élèverait à 54 000€.

La participation de la ville au fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) devrait en 2021 représenter une charge de l'ordre de 150 000€ pour la Ville.

Le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale du secteur communal. La commune est redevable au titre de ce mécanisme mais la répartition est effectuée selon le coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est impacté par les dépenses de transfert (mutualisation 2016 et transfert de compétences) entre l'intercommunalité (Bordeaux Métropole) et la ville. Ainsi, du fait de la mutualisation et du montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole, la commune a atténué sa contribution au FPIC.

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Prévision 2021
FPIC	-74 269€	-98 434€	-147 043€	-181 794€	-152 457€	-141 176€	-144 019€	- 150 000€



La dotation de solidarité métropolitaine

Depuis 2016, en application du pacte financier et fiscal métropolitain, la Dotation de Solidarité Métropolitaine a évolué, puisqu'elle a été indexée entre 2015 et 2016 aux ressources fiscales élargies et aux dotations de l'Etat desquelles était déduite la part communautaire opérée au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC).

Pour 2021, le montant notifié de la Dotation de Solidarité Métropolitaine provisoire s'élève à 679 322 €.

En €	2016	2017	2018	2019	2020	2021 provisoire
Dotation de Solidarité Métropolitaine	603 577€	614 088€	627 366€	656 537€	683 930€	679 322 €



Les produits des services

En 2020, les produits des services ont connu une forte baisse en raison de l'absence de service à la population pendant les périodes de confinement et à la réouverture progressive des services publics pendant la période de déconfinement.

Les principaux services concernés par cette baisse ont été les accueils périscolaires et de loisirs, les activités d'enseignement artistique, les activités culturelles et sportives. Cette baisse de recette entre 2019 et 2020 a été évaluée à 240 686,39 €, intégrant ainsi la gratuité de ces services du 15 mars au 30 juin, mais aussi le passage à demi-tarif de la restauration scolaire du mois de septembre jusqu'au 31 décembre 2020, ou encore, l'exonération des droits de places et d'occupation du domaine public sur l'année 2020.

Le détail des pertes de recettes pour la ville pour l'année 2020 est le suivant :

Participation des usagers	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Pertes de recettes 2020
usagers école de musique	19 140,06	48 616,19	-29 476,13
spectacle ECT	21 771,00	52 285,00	-30 514,00
usagers garderie	104 872,29	182 556,48	-77 684,19
usagers ALSH	236 535,08	292 673,50	-56 138,42
usagers service jeunesse	5 324,57	24 671,22	-19 346,65
semi-marathon	0,00	9 236,00	-9 236,00
cap 33	1 710,00	3 772,00	-2 062,00
occupation du domaine public	8 559,72	24 788,72	-16 229,00
Total	397 912,72	638 599,11	-240 686,39

En 2021, les produits des services ont été prévus sur la base de 2020 (hors gratuité de certains services et demi-tarif concernant la restauration scolaire) en tenant compte d'un premier semestre impacté par la crise.

Les remboursements de charges opérés par le CCAS envers la ville entre également dans cette rubrique comptable pour 400 000 €.

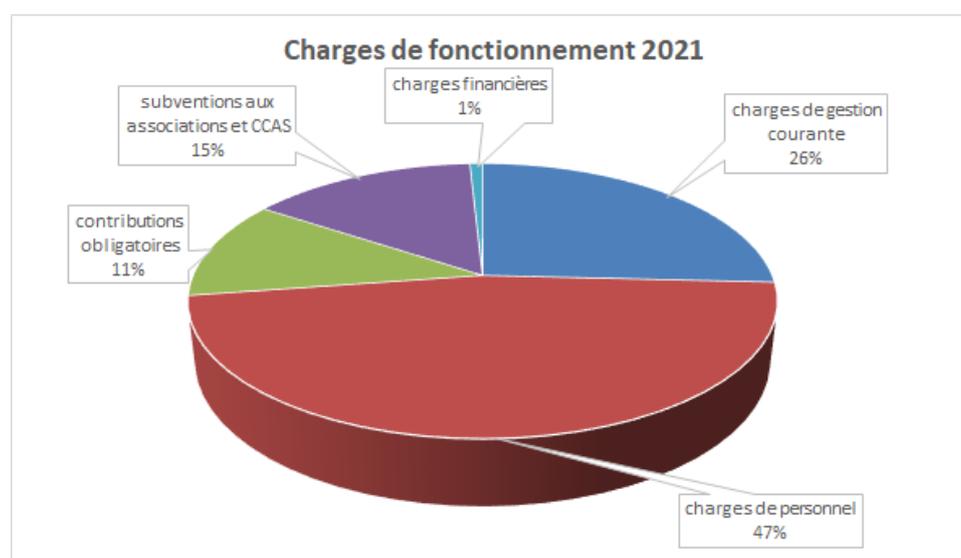
Les dépenses de fonctionnement

En 2020, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 19,7 millions d'euros.

Pour l'année 2021, il est envisagé une évolution de **+4,84 %**.

En €	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Prévision 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	18 966 608	18 265 818	18 090 656	18 444 502	19 395 134	19 739 155	20 693 861
Évolution	0,80%	-3,69%	-0,95%	+1,95 %	+ 5,15 %	+1,77 %	+4,84 %

Ces dépenses sont structurées de la manière suivante :



Globalement, les dépenses de fonctionnement les plus importantes sont les suivantes :

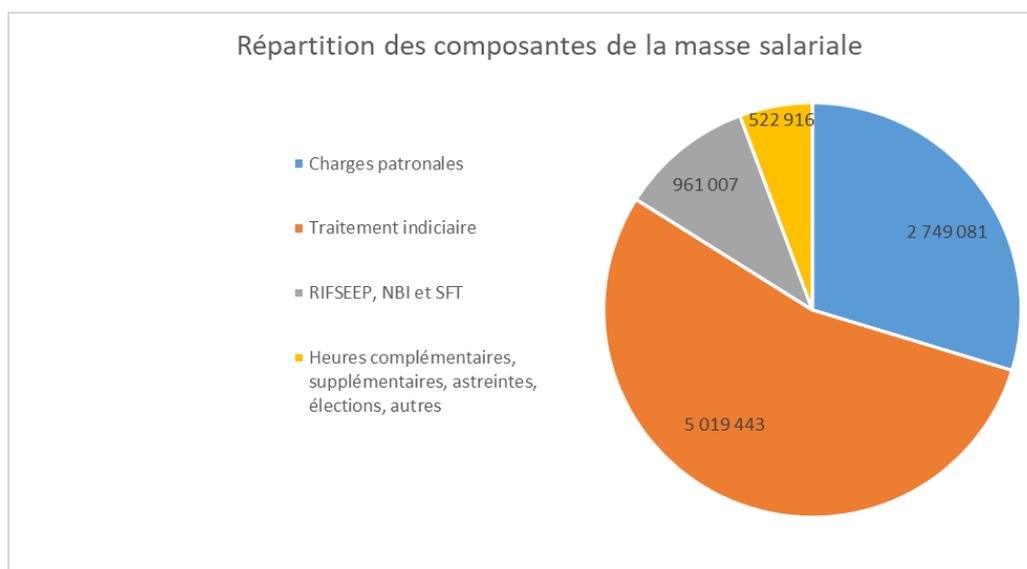
- **L'évolution naturelle des charges de fonctionnement dites « captives »** telles que le versement de l'attribution de compensation à Bordeaux Métropole (ACF) ou encore, le versement du loyer du BEA Arc-en-ciel qui fait l'objet d'une revalorisation chaque année.
- **L'augmentation de la subvention au CCAS**, qui a dû faire face à une baisse importante de ses recettes de fonctionnement issues des usagers, du fait du COVID et à une augmentation de ses charges due à un accroissement des services rendus (renfort tournée de portage de repas...)
- **L'évolution maîtrisée et justifiée de la masse salariale**, qui intègre notamment les renforts en personnel rendus nécessaires par l'évolution des besoins de service (dans les écoles et la restauration scolaire notamment), et la livraison de l'école Olympe de Gouges et de la ludo-médiathèque, rendant nécessaires des recrutements supplémentaires.



Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 46,6 % du total des dépenses de fonctionnement à Bruges.

La ventilation par nature de la masse salariale permet d'identifier le poids relatif de chacune de ses composantes.

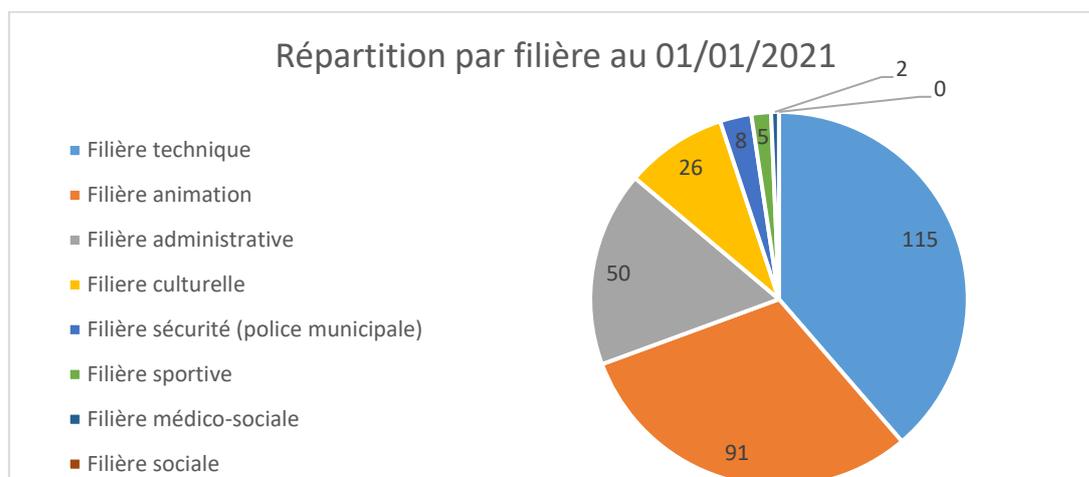


Au 1^{er} janvier 2021, les effectifs de la ville de Bruges étaient de **297 agents**.

Les fonctionnaires représentent **78%** du total.

Statut	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Emploi permanent	256	237	234	226	233
Fonctionnaire	217	217	217	209	212
CDI	1	4	4	5	5
CDD	38	16	13	12	16
Emploi non permanent	26	51	59	61	64
CDI	0	0	0	0	0
CDD	26	49	59	60	63
CEA/Apprenti	0	2	0	1	1
Total général	282	288	293	287	297

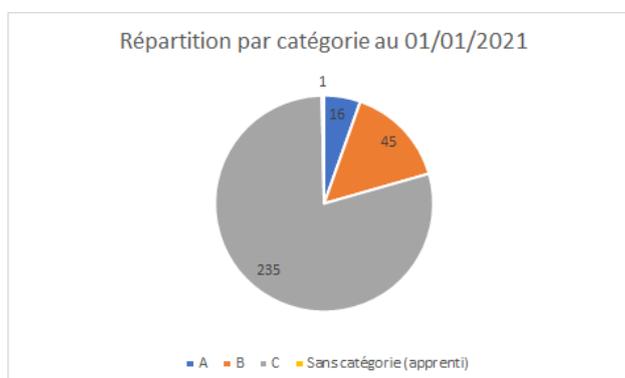
La filière technique représente la plus grande part des effectifs. La plupart des agents travaillant dans les écoles primaires et maternelles ainsi que dans la restauration scolaire, appartiennent à cette filière.



Les agents de catégorie C constituent la plus grande part des effectifs, 79,1% du total, viennent ensuite ceux de catégorie B (15,2%), A (5,4%) et autres (0,3%).

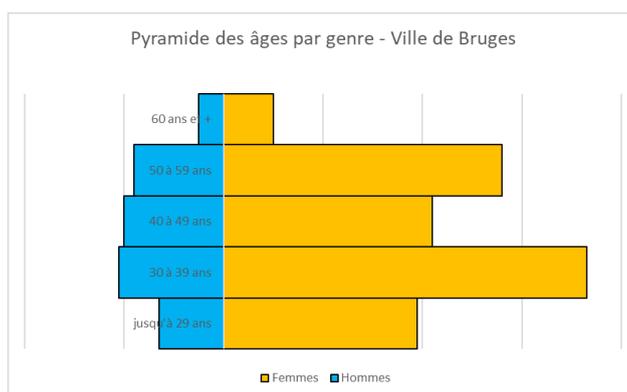
VILLE DE BRUGES	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
A	19	16	12	15	17	16	15	16
B	49	57	48	48	48	47	42	45
C	263	266	210	219	221	229	229	235
Sans catégorie ²	6	5	0	0	2	1	1	1
Total général	337	344	270	282	288	293	287	297

Il est à noter que pour la ville, en 2020, pour un effectif de 287 agents le taux d'encadrement (c'est-à-dire les cadres A ou B qui managent une équipe) s'élève à 7,32%, toute catégorie confondue, et le taux d'encadrement par des agents de catégorie A s'élève à 3,83% quand la moyenne des villes comparables a un taux d'encadrement de catégorie A de 9% (Métropole 14% ; la Ville du Bouscat (hors CCAS) compte 350 agents et 7% de catégorie A encadrant).



² Contrat aidé, apprenti

La représentation des femmes dans les effectifs est stable. Elles représentent 74% de l'effectif total.



La durée annuelle du travail à Bruges est fixée à 1607 heures, organisée en quatre cycles de travail différents selon les fonctions : cycles hebdomadaires de 38, 37 ou 35h30 ou cycle annuel de 1607 heures.



Au titre de l'année 2021, une progression des charges de personnel de 4,1 % est prévue.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
Charges de personnel	10 128 645 €	8 006 446 €	8 482 660 €	8 731 715 €	9 053 384 €	9 268 395 €	9 650 000 €

Les principaux éléments contribuant à cette évolution sont liés à :

> Des évolutions législatives et réglementaires et d'évolution de la carrière des agents, et notamment :

- La mise en œuvre de la 4^e phase du dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) (14 600€)
- Les mesures liées à la loi de transformation de la fonction publique (ex : prime de précarité) (27 900€)
- Les avancements de grades et d'échelons des agents (41 000€)

> L'accroissement du niveau de service et l'ouverture des nouveaux équipements publics et notamment :

- Le recours à des renforts auprès des équipes du pôle éducation et renforts en lien avec la gestion de la crise sanitaire de Covid19 dans les écoles et les restaurants scolaires notamment (56 500€)
- La finalisation de la constitution de l'équipe de la Ludo-médiathèque dans la perspective de sa livraison au cours de l'année 2021 ; les recrutements ayant été lissés dans le temps (145 700€)
- Les ouvertures de classes, dont la livraison du groupe scolaire Olympe de Gouges (40 000€)
- Renfort pour l'accompagnement d'enfant porteur de handicap (17 412€)
- Les remplacements ou les recrutements sur postes vacants, et l'effet année pleine des recrutements 2020 (121 000€)
- L'organisation des élections départementales et régionales (16 000€)
- L'effet de noria et le non-remplacement de certains départs à la retraite compensés par des réorganisations internes et/ou des redéploiement d'agents (-98 507€)



Les charges de fonctionnement courant

En 2020, les charges de fonctionnement courant ont représenté 52% des charges réelles de fonctionnement (hors charges de personnel, hors charges financières et charges exceptionnelles).

Les dépenses de gestion courante liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ont pesé 3 % soit 142 000 €. Pour l'année 2021, les dépenses de gestion courante liées à la crise sont très limitées, la composition des stocks réalisés en fin d'année 2020 permettent d'assurer la sécurité sanitaire des agents et des usagers jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les principaux postes relevant des charges de fonctionnement hors masse salariale sont :

- L'attribution de compensation à Bordeaux Métropole pour 2,189 M€,
- L'indexation du loyer du bail emphytéotique administratif (BEA), pour 1 709 K€ (+45 918€, c'est-à-dire +2,7 % par rapport à 2020).
- Les fluides pour 700 K€
- Les achats de biens et services, 2,2 M€
- La participation au SIVOM du Haut-Médoc pour 500 K€

En 2021, les charges générales et de gestion courante feront l'objet d'une évolution mesurée malgré :

- La contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (150 K€),
- Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbaine (SRU), estimé à 77 K€,

Focus sur : l'attribution de compensation à Bordeaux Métropole

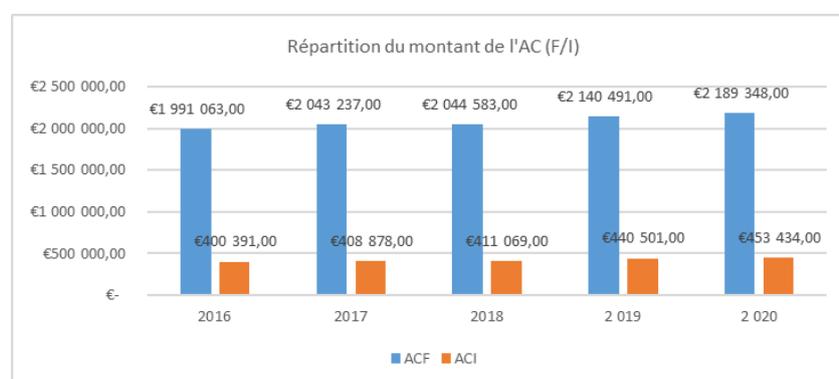
L'attribution de compensation à Bordeaux Métropole représente le montant total versé à Bordeaux Métropole dans le cadre de la régularisation des compétences domaine public et cadre de vie, et de la mutualisation des services par la constitution des services communs.

Le dispositif d'accompagnement financier de la mutualisation par création des services communs a été construit en concertation avec les communes, et prend en compte le coût du service, pondéré des charges de structure et de fonctionnement supporté par Bordeaux Métropole, selon un découpage en 5 postes : les RH, les charges directes et indirectes de services, le coût de renouvellement et des immobilisations et enfin, les charges de structure.

L'attribution de compensation a été déterminée en 2015 sur la base des dépenses réalisées et inscrites au compte administratif de la commune de l'année 2014. Elle est ré-évaluable chaque année par l'ajustement et la révision des niveaux de services.

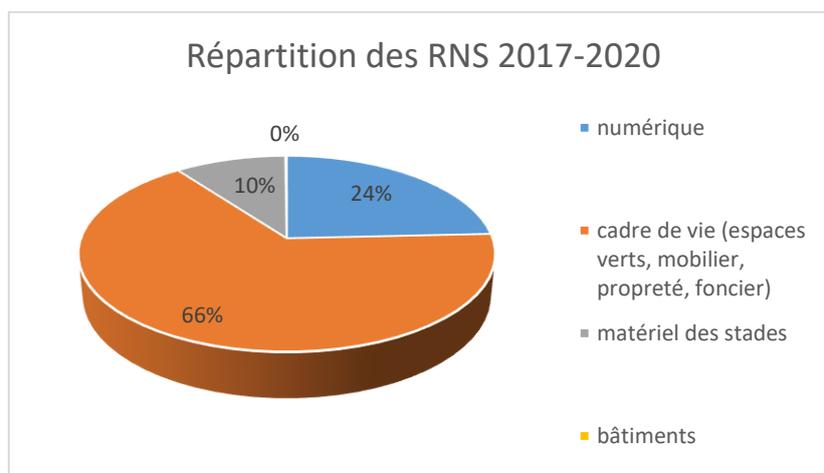
Ainsi, l'attribution de compensation a évolué de la manière suivante :

	Final 2016	Final 2017	Initial 2018	Ajustements RNS 2018	Final 2018	Ajustements RNS 2019	Final 2019	Ajustements RNS 2020	Final 2020
AC mutualisation avec BM	2 391 454,00 €	2 452 115,00 €	2 452 115,00 €	3 537,00 €	2 455 652,00 €	125 340,00 €	2 580 992,00 €	61 790,00 €	2 642 782,00 €
- dont fonctionnement	1 991 063,00 €	2 043 237,00 €	2 043 237,00 €	1 346,00 €	2 044 583,00 €	95 908,00 €	2 140 491,00 €	48 857,00 €	2 189 348,00 €
- dont investissement	400 391,00 €	408 878,00 €	408 878,00 €	2 191,00 €	411 069,00 €	29 432,00 €	440 501,00 €	12 933,00 €	453 434,00 €
AC mutualisation avec Bordeaux - archives	21 373,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €



Depuis la première mise en œuvre des révisions des niveaux de service, il est à noter que l'attribution de compensation en fonctionnement (ACF) a augmenté de 9,96% (2017-2020) et de 13,25% en investissement (ACI).

Les révisions de niveau de service concernent essentiellement le domaine public (espaces verts, propreté, mobilier urbain, voirie), le numérique et la mutualisation du matériel des stades.



Il n'y a pas eu de transfert de compétence ni de modification du périmètre de mutualisation actées par le conseil municipal au 1^{er} janvier 2021. Les RNS 2021 tiendront compte essentiellement du déploiement du numérique dans le cadre de la réalisation de la phase 1 du centre-ville notamment l'équipement en TNI du groupe scolaire Olympe de Gouges et déploiement du numérique à la ludo-médiathèque (équipement RFID, informatique et multimédia) pour un montant d'AC estimé à 132 000€ annuels.

Du point de vue budgétaire et au-delà des gains opérationnels, l'intérêt que présente la mutualisation par la création des services communs est de générer une économie sur la dynamique de charges, c'est-à-dire le fait pour Bordeaux Métropole, de supporter, à la place de la ville, l'évolution des charges de fonctionnement. A titre indicatif, depuis l'origine de la mutualisation, le montant cumulé de la dynamique de charges supporté par Bordeaux Métropole pour le compte de la ville depuis 2016 est évalué à hauteur de 250 000€.



Les concours et subventions

En 2020, la ville a consacré un budget de 2,7 millions d'euros aux concours et subventions. Pour 2021, ce budget sera augmenté par rapport à 2020.

L'année 2020 a été marquée par une volonté forte de la municipalité de soutenir le tissu associatif, qui a dû faire face à l'arrêt brutal de ses activités engendrant ainsi des répercussions de taille sur le plan budgétaire, social et humain.

A ce titre, et en complément des dispositifs existants, un fonds de soutien et de dynamisation a été mis en place pour aider les associations. Ce fonds est venu en complémentarité des dispositifs existants par le versement d'une aide exceptionnelle, permettant ainsi de soutenir le tissu associatif. Il s'est agi de créer un fonds de soutien à hauteur de 50 000 euros (soit 10% du total des subventions versées en 2019).

Aujourd'hui consommé à hauteur de 11 000 euros, la municipalité souhaite reconduire ce fonds de soutien à hauteur de 40 000 euros au cours de l'année 2021, toujours dans le but de limiter les effets de la crise sanitaire sur le tissu associatif.

La contribution de la Ville au Centre Communal d'Action Sociale sera en forte augmentation notamment pour pallier les pertes de recettes sur le secteur de la petite enfance. La contribution en 2021 passerait de 2,08 millions d'euros, à 2,5 millions d'euros.

En effet, le CCAS pourrait subir de lourdes pertes de recettes qu'il nous faut provisionner dans l'attente des confirmations institutionnelles. Les pertes cumulées sont dues aux conséquences des fermetures puis réouvertures partielles des structures de la petite enfance et en particulier aux pertes de recettes de la CAF. Elles pourraient s'élever à 1 million d'euros.



L'épargne et le désendettement de la ville

L'épargne est une donnée clef dans le pilotage financier d'une collectivité locale. Son niveau donne d'une manière simple une très bonne idée de la santé d'une commune.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il s'agit donc de la ressource dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

En €	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Prévisionnel 2021
Recettes réelles de fonctionnement	21 010 199	20 935 650	22 067 726	22 543 223	23 307 882	22 863 774
-Dépenses réelles de fonctionnement	18 264 079	18 090 656	18 444 502	19 395 134	19 739 155	20 693 861
= épargne brute	2 746 120	2 844 994	3 623 224	3 148 089	3 568 727	2 169 913

L'épargne brute permet de calculer la capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années que mettrait la commune à se désendetter entièrement si elle y consacrait l'intégralité de son épargne.

L'épargne brute peut être retraitée du montant des remboursements de dettes. L'agrégat obtenu, l'épargne nette, est assimilable à la capacité d'autofinancement utilisée dans le secteur privé.

En €	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020	Prévisionnel 2021
Epargne brute	2 746 120	2 844 994	3 623 224	3 148 089	3 568 727	2 169 913
- Remboursement du capital des emprunts	1 031 000	1 038 000	1 037 000	955 997	974 253	949 209
Epargne nette	1 715 120	1 806 994	2 586 224	2 192 092	2 594 474	1 220 704
Capacité de désendettement	3,5 ans	3 ans	2,1 ans	3 ans	1,5 an	2,2 ans



Les frais financiers

Enfin, en 2020 les frais financiers sont en baisse (-15%). Ils s'élèvent à 189 113 €.

En 2021, les intérêts de la dette continueront de baisser en raison du désendettement de la commune, ils sont estimés à 173 000 €.

Les dépenses d'investissements

Si l'année 2020 a été perturbée par la crise sanitaire, 2021 constitue une année charnière et symbolique d'un début de mandat. Les investissements de la ville sont marqués par une volonté ambitieuse de doter la ville d'équipements publics majeurs permettant à tous les Brugeais de bénéficier de services de qualité tout en maintenant le patrimoine existant à un haut niveau de préservation.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- des **dépenses récurrentes et incompressibles** que sont
 - o le remboursement de la dette (960 K€)
 - o l'attribution de compensation en investissement à Bordeaux Métropole (453 K€),
- des **dépenses liées à l'amélioration ou la création des équipements nécessaires au territoire**, inscrit au programme pluriannuel d'investissement (PPI) faisant l'objet d'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP)

- des **dépenses annuelles complémentaires**, optimisées et raisonnables ; elles sont priorisées et arbitrées au regard de la nécessité de procéder à des mises aux normes règlementaires et à l'entretien régulier du patrimoine existant.



Le Programme pluriannuel d'investissement comporte sur la période 2021-2026, la réalisation d'un certain nombre d'équipements et d'infrastructures nécessaires au territoire. Il s'articule autour des grandes orientations suivantes :



>> L'adaptation des équipements aux besoins des usagers

>> Le renforcement de l'offre de services et d'accompagnement des populations sur le territoire

>> L'intégration des enjeux environnementaux dans tous les projets, notamment en termes de limitation des consommations énergétiques et de rénovation thermique des bâtiments

>> La valorisation du cadre de vie



Les principales opérations du plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 ayant une concrétisation pour l'année 2021 (études, procédures de mise en concurrence, travaux ou livraison) sont :

- La **requalification du centre-ville** :
 - o Phase 1 : création de la ludo-médiathèque dans le parc Treulon, construction de l'école Olympe de Gouges et réhabilitation du restaurant du Carros (19,1 M€)
Budget prévisionnel de fonctionnement de la ludomédiathèque estimé à 498 500€ / an
Budget prévisionnel de fonctionnement du groupe scolaire Olympe de Gouges (écoles, périscolaires, accueil de loisirs, restaurant scolaire) : coût constant, surcoût annuel estimé à 25 000 euros.
 - o Phase 2 : la réhabilitation de l'ALSH et l'extension de la maternelle (2,45 M€),
Aucun impact sur le coût de fonctionnement.
 - o Phase 3 : la requalification de l'espace public (1,5 M€) en 2022.
Budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 60 000€/an (en impact révision de niveaux de services dans l'attribution de compensation)
- La création du **cinquième groupe scolaire** (12,5 M€).
Budget prévisionnel de fonctionnement du groupe scolaire estimé 1,2 millions € / an.
- La subvention d'amorce du **centre aqualudique** (6 M€), en 2023, hors foncier, puis contribution forfaitaire annuelle plafonnée en investissement et en fonctionnement à 1M€ par an, à partir de 2025,
- Les travaux d'aménagement de la **ligne verte** (phase 1 et 2 : 900 K€)
- Les **travaux d'accessibilité** des bâtiments recevant du public (500K€)

Par ailleurs, la ville prévoit également :

- Des travaux d'éclairage public (200K€ par an)
- Un volume annuel d'investissement courant de 300 K€
- Une attribution de compensation d'investissement estimée à 453 K€

🔍 Les projets pluriannuels en cours de réalisation font l'objet d'AP/CP actualisées chaque année.

Ainsi, la phase 1 de la requalification centre-ville, comprenant la création de la ludo-médiathèque, la construction du groupe scolaire Olympe de Gouges et la réhabilitation du restaurant du Carros, a fait l'objet, comme l'autorisent les articles L1612-1 et L2311-9 du CGCT, d'une autorisation de programme / crédits de paiement, votée en Conseil Municipal le 18 décembre 2018, actualisée en conseil municipal du 9 décembre 2020 et présentée comme suit :

	Réalisé antérieur	total AP	CP 1 Réalisé 2019	CP 2 Réalisé 2020 au 15/11/2020	CP 3 2021
Divers	482 715,20	220 618,80	159 046,00	50 448,00	11 124,80
Maîtrise d'œuvre	600 869,77	750 468,99 €	155 624,47	113 784,26	481 060,26
Travaux	0,00	16 300 577,24	4 998 063,71	4 335 590,62	6 966 922,91
Acquisitions / Collections / Mobilier	0,00	1 843 207,80	21 861,61	66 129,16	1 755 217,03
TOTAL	1 083 584,97	19 114 872,84	5 334 595,79	4 565 952,04	9 214 325,01

De même, la phase 2 de la requalification centre-ville, comprenant le réaménagement de l'ALSH "Ile-aux-enfants" et extension de l'école maternelle Pablo Picasso, a également fait l'objet, comme l'autorisent les mêmes articles, d'une autorisation de programme / crédits de paiement, votée en Conseil Municipal le 12 décembre 2019 et, actualisée en conseil municipal du 9 décembre 2020, présentée comme suit :

en € TTC	estimation du réalisé antérieur	TOTAL AP	CP1	CP2	CP3	CP4
			Réalisé 2020 au 15/11/2020	2021	2022	2023
DIVERS (études, diagnostics, AMO, ...)	104 000,00 €	23 914,00 €		20 000,00 €	3 914,00 €	
MAITRISE D'ŒUVRE	22 000,00 €	227 430,28 €	58 614,20 €	68 000,00 €	92 000,00 €	8 816,08 €
TRAVAUX	- €	2 145 568,68 €		860 000,00 €	1 160 000,00 €	125 568,68 €
ACQUISITIONS MOBILIER	- €	54 000,00 €		- €	50 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL	126 000,00 €	2 450 912,96 €	58 614,20 €	948 000,00 €	1 305 914,00 €	138 384,76 €

🔍 En 2020, malgré la crise sanitaire, hors remboursement de la dette et hors attribution de compensation d'investissement, les dépenses d'investissement de la ville ont été de 12,2 millions d'euros, soit 58 % des dépenses prévues.



Les principales réalisations de 2020 ont été :

- La poursuite des travaux de requalification du centre-ville phase 1 pour 6,3 millions €
- Les frais d'étude et honoraires de la phase 2 de la requalification du centre-ville pour 61K€

- Les études, honoraires et l'acquisition foncière pour la réalisation du 5^{ème} groupe scolaire : 3,4 millions €,
- La fin des travaux de l'aménagement du Parc Ausone pour 345 K€
- Les travaux d'aménagement et d'éclairage public de la ligne verte Bruges –Le Bouscat pour 454 K€
- La poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments pour 161 K€
- Les travaux de démolition de l'ancienne école Picasso pour 120 K€
- L'extension du système de vidéoprotection pour 70 K€
- Les dernières acquisitions foncières de la liaison Est-Ouest pour 77 K€
- La fin des travaux d'aménagement de l'Hôtel de ville pour 20K€
- La réalisation de divers travaux dans les écoles, crèches, restaurants scolaires et ALSH, et l'achat de matériel et mobilier pour 137 K€
- L'aménagement de terrains de sports, travaux d'enrobés, aménagements divers, achat de matériel et équipements divers pour 263 K€
- L'acquisition d'un équipement son pour l'Espace Culturel Treulon, la remise en état suite infiltrations, le remplacement de fenêtres, l'achat d'instruments de musique, aménagement divers pour 99 K€
- Les travaux et réfection sur divers patrimoines bâtis, travaux de voirie et de cadre de vie pour 304 K€
- Les travaux d'éclairage public pour 338 K€
- Les études relatives au projet de centre aqua ludique pour 20 K€

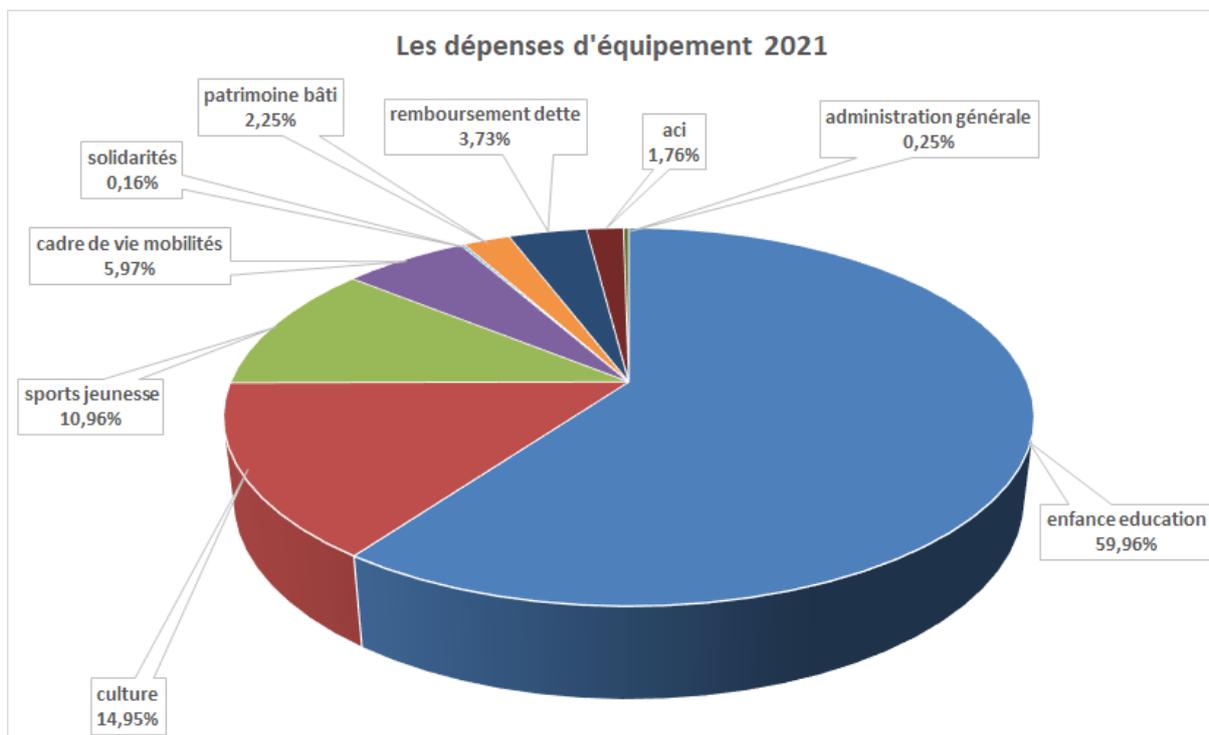
 **Pour 2021**, la Ville de Bruges poursuit la mise en œuvre d'un plan réaliste favorisant les équipements de proximité. Les dépenses réelles d'équipement seront budgétées pour 24 millions d'euros (restes à réaliser 2020 compris)



Plus spécifiquement, parmi les opérations prévues sur 2021, figurent notamment, et sous réserve des impacts liés à la crise sanitaire :

- **La requalification du centre-ville :**
 - o Phase 1 : la poursuite et la fin de la construction de la ludo-médiathèque, de l'école, du restaurant scolaire et de l'ALSH et l'acquisition des collections et du mobilier : 9,2 millions €,
 - o Phase 2 : les travaux de la réhabilitation de l'ALSH et l'extension de la maternelle : 948 K€,
 - o Phase 3 : études et diagnostics pour 4K€
- **Le début des travaux pour la construction du 5^{ème} groupe scolaire :** 8,6 millions €,
- L'acquisition foncière du terrain pour la **construction du centre aqua ludique** pour 2,6 millions €
- Les **travaux d'aménagement et d'éclairage public de la ligne verte Bruges-Le Bouscat** pour 775 K€

- L'acquisition d'un local situé ZAC du Tasta pour 180 K€
- Les travaux d'éclairage du terrain du stade Daugère pour 90 K€
- La création des premières **forêts urbaines** pour 24 K€
- La poursuite des travaux d'accessibilité pour 299 K€
- Les travaux d'éclairage public de la ligne du tram D pour 208K€
- Les travaux d'éclairage public divers pour 245 K€
- Les travaux de réparation de la tribune de l'ECT, travaux d'éclairage salle de spectacle et de mise en conformité électrique de l'ECT pour 89 K€
- Les travaux et aménagements divers, achat de matériel et mobilier pour les écoles pour 249 K€
- Les travaux d'entretien, d'aménagement divers, achat de matériel et équipements pour le **sport et la jeunesse** pour 118K€
- Les **travaux sur la valorisation de l'espace public**, la création de la sculpture tortue cistude, le déploiement de la vidéoprotection, l'aménagement de massifs pour 154 K€
- Les **travaux de valorisation du patrimoine**, mise en conformité, réparations sur patrimoine pour 183 K€
- Le matériel divers pour les **élections**, et pour **salles municipales** pour un total de 45 K€
- L'achat de mobilier et **matériel ergonomique pour les agents** pour 10 K€



 De plus, un **grand nombre de projets d'infrastructures structurants** visant à améliorer **les mobilités et les déplacements** vont voir le jour, dans le cadre de la réalisation des contrats de codéveloppement conclus entre la ville et Bordeaux Métropole, et dans le cadre du Fonds d'intérêt communal (FIC). La métropole assure la maîtrise d'ouvrage et les investissements, la commune, assure les dépenses liées à ses compétences propres (éclairage public notamment) :

- La liaison centre-ville/ Le Tasta
- L'élargissement de l'Avenue d'Aquitaine
- La requalification du Chemin de la Hutte
- L'aménagement de la Rue du Réduit
- La requalification du carrefour Jarreau/De Gaulle

La gestion de la dette et le recours à l'emprunt

Afin d'anticiper et de lisser dans le temps les projets prévus au plan pluriannuel d'investissement inscrits sur la durée du mandat, et afin de respecter la soutenabilité des investissements, la Ville prévoit de recourir à l'emprunt avant la fin de l'année 2021. Ce recours pourrait être de l'ordre de 4 millions d'euros en fin d'exercice.

Cette stratégie s'inscrit parfaitement dans la gestion équilibrée du budget de la commune. En effet, l'opportunité du recours à l'emprunt au regard du contexte macroéconomique permet de lisser le recours à l'emprunt sur le mandat, afin de ne pas dégrader la capacité d'autofinancement, tout en limitant l'impact sur le poids de la dette.

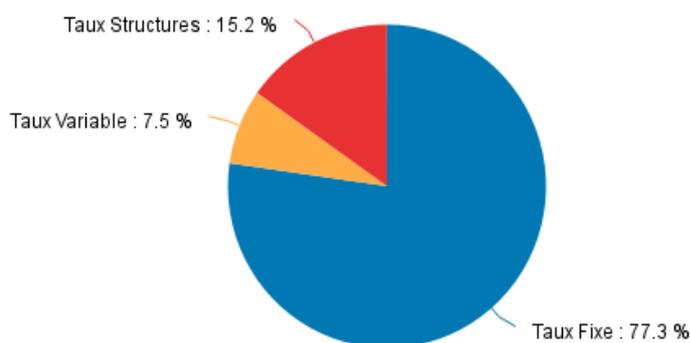
Fin 2020, l'encours total de la dette est de 4,55 millions d'euros soit 251 € par habitant. Au niveau national, l'encours de dette à l'habitant des communes de 10 000 à 20 000 habitants était de 850 € en 2019³.

La ville de Bruges ne détient aucun emprunt à risque.

Le taux moyen de l'encours est de 3,9 % avec des variations de taux d'emprunt en fonction des dates de mise en place de ces contrats dans le temps.



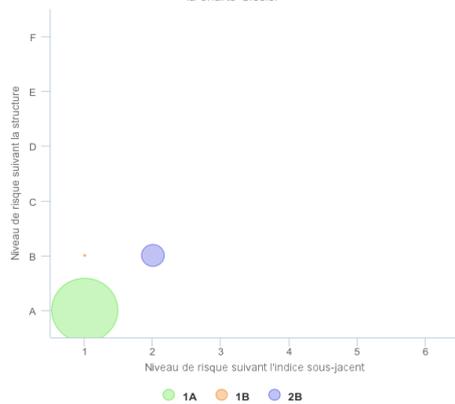
Cet encours est réparti pour 77 % en taux fixe, 15 % en taux structurés et 8 % en taux variables. La maturité initiale des emprunts est de 20 ans.



Cet encours a donc l'avantage d'être très sécurisé. Dans le classement des risques liés aux emprunts (la charte « Gissler »), 15 de nos contrats sont classés « A1 » c'est-à-dire la catégorie la plus simple et la moins risquée. Les deux autres contrats sont classés B1 et B2, les catégories des emprunts sans taux complexe et aux risques les plus limités.

³ Source <https://www.collectivites-locales.gouv.fr> - Comptes individuels de collectivités

Classification de l'encours au 01/01/2021 en début de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 01/01/2021	%
1-A	3 856 933,71	84,80%
1-B	153 324,08	3,37%
2-B	538 067,29	11,83%
TOTAL	4 548 325,08	100 %